

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SLTC

Jeudi 7 mars 2019

14h00 – 17h00

Salle internationale, 3^{ème} étage MSH

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 14/12
2. Formations
3. Calendrier des contrats doctoraux
4. Bilan de la campagne d'aide à la mobilité – vague 1
5. Budget
6. Comités de suivi
7. Questions diverses

- **Membres présents** : Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Alex BOULTON, Manuel REBUSCHI, Henri-Louis GO, Romain LEBREUILLY, Emmanuel JOVELIN, Vanessa BINET, Adrien GOBLOT, Vincent GRANATA, Marie-Noëlle DIVERCHY, Clémentine RESVE, Melissa MELO, Thomas HUOT-MARCHAND.

- **Membre excusés** : Christian BASTIEN, Christophe FEYEL, Marie-Laurence KIEFFER, Jérôme DINET, Fabienne LEMETAYER, Frédérique PEGUIRON, Patrick MENU.

- **Invité** : Mounir TAREK

Cécile BERTRAND-DAGENBACH remercie l'ensemble des membres présents et accueille Mounir TAREK, coordinateur du Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) qui présentera le nouveau schéma de formation doctorale obligatoire à l'Université.

On procède tout d'abord à un tour de table afin de présenter les membres du conseil à Mounir TAREK.

1) Approbation du PV du Conseil du 14/12

Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose d'approuver le compte-rendu du 14 décembre 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) Formations

Cécile BERTRAND-DAGENBACH laisse la parole à Mounir TAREK, qui présente la nouvelle offre de formation doctorale en vigueur à l'Université depuis la rentrée 2018/2019. Mounir TAREK commence son exposé par un historique de la création du CLED, qui réunit les 8 directeurs d'écoles doctorales, Clotilde Boulanger, vice-présidente en charge de la Stratégie Doctorale, Nathalie HISIEGER, directrice de la Recherche et de la Valorisation, des représentants des doctorants de chaque école doctorale ainsi que lui-même. Le rôle du CLED est de proposer au Conseil Scientifique la politique doctorale de l'Université. Il présente le constat et les enjeux d'une politique de formation commune à toutes les ED via un schéma de formation qui se décompose en 3 volets :

- 1 Valorisation scientifique : un doctorant doit pouvoir valoriser son travail de thèse par la publication, la participation à des conférences, des colloques, congrès et des séjours en laboratoire.
- 2. Accompagnement de la thèse : l'université doit aider le doctorant à acquérir des compétences par le suivi de formation disciplinaires, transverses (communes à toutes les ED), la sensibilisation à l'intégrité scientifique (rendue obligatoire par l'arrêté du 25 mai 2016) et la pratique d'une langue vivante.
- 3. Préparation à l'après-thèse : le doctorant doit être armé pour entrer sur le marché du travail.

Mounir TAREK détaille chaque rubrique. Le schéma de formation n'est pas figé. En effet, il pourra être modifié en fonction des attentes des doctorants. Par ailleurs, une formation est proposée aux encadrants afin de les accompagner dans leur rôle et de leur donner les outils pour mieux encadrer la thèse. Suite à une question de Clémentine RESVE au sujet des labels, Mounir TAREK rappelle qu'il existe 3 labels pour valoriser sa thèse à l'Université (le label CPE, le label DCCE, le label Enseignement Supérieur).

Alex BOULTON interpelle Mounir TAREK sur le cas des doctorants salariés et non financés pour la thèse, qui sont soumis aux mêmes règles que les doctorants financés et souhaiteraient bénéficier d'un allègement des obligations de formation. Mounir TAREK lui répond que ce schéma est valable pour tous les doctorants, quelle que soit leur source de financement. Henri-Louis GO informe Mounir TAREK de l'hostilité de ses collègues face à ce projet qui ne prend pas en compte les spécificités des Sciences Humaines et Sociales. Manuel REBUSCHI le rejoint sur ce point. En SHS, la majorité des doctorants ne sont pas financés pour la thèse et ils y travaillent les soirs et les week-ends. Leur demander de faire obligatoirement 300 heures de formation n'est pas tenable et il risque d'avoir plus d'abandons. La difficulté de ce schéma est son côté obligatoire et imposé notamment à des doctorants qui n'en auront pas forcément l'utilité. Mounir TAREK explique qu'on ne peut pas délivrer un doctorat sans former le doctorant. Alex BOUTON déplore que ce schéma soit un fait accompli sans discussion préalable. Mounir TAREK lui répond que cela fait deux ans que le CLED travaille sur ce canevas et qu'il a été présenté deux fois au Conseil Scientifique. Il donne l'exemple de l'ED SJPEG qui a travaillé bien en amont de ces conseils pour que le schéma s'adapte aux doctorants de l'ED. Marie-Noëlle DIVERCHY précise qu'elle a alerté sur la difficulté d'application du schéma aux SHS, mais que c'était trop tard, parce qu'il avait été validé en octobre. Henri-Louis GO fait observer que ce schéma est voté mais que pas un chercheur de son laboratoire n'était au courant. Selon lui, on demande d'appliquer des critères des sciences exactes aux sciences humaines sans prendre en compte les difficultés de ces disciplines notamment en termes de financement. Mounir TAREK pense qu'on ne devrait pas prendre un

doctorant en thèse sans financement, car c'est lui que l'on met en difficulté (on ne peut pas travailler sereinement sur sa thèse tout en pensant à gagner sa vie) et que c'est aux directeurs de thèse de trouver des financements. S'ensuit alors de longs échanges houleux aux sujets des financements, qui sont mis en parallèle des abandons.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH conclut le point « formation » en indiquant que ce schéma est en application et que les doctorants doivent s'y conformer. Toutefois, elle insiste sur le fait que toutes les particularités des doctorants seront prises en compte dans leur intérêt. Elle propose que le bureau examine les dossiers des doctorants, afin de valoriser au mieux les attestations de formation déposées sur adum. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

3) Calendrier des contrats doctoraux

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente le calendrier des contrats doctoraux de cette année. Il y aura 3 contrats LUE. Les projets sont portés par Alain POLGUERE et Francesca INGROSSO, Lionel JACQUOT et Simon PAYE, Olivier BRUNEAU et Jean LIEBER. Le jury des contrats sera composé des porteurs de projet, d'un représentant HDR du laboratoire, de la directrice et de la co-directrice de l'ED. Elle rappelle que chaque doctorant bénéficiant d'un contrat LUE reçoit en plus 15 000 € par an au titre de l'aide à la mobilité.

En ce qui concerne les contrats doctoraux d'établissement, les laboratoires de l'ED sont rattachés à 3 pôles, majoritairement au pôle CLCS. Celui-ci a décidé de donner à SLTC 5 contrats sur les 8 dont il dispose, alors que l'ED Humanités Nouvelles Fernand Braudel en aura 3, qui seront réservés aux seuls laboratoires CREM et à la partie « sociologie des arts » de 2L2S. Le laboratoire APEMAC, rattaché au pôle BMS, n'obtiendra pas de contrat cette année. Le pôle TELL se réunira demain pour décider de la répartition des contrats. Seul, le laboratoire HISCANT-MA est concerné, mais il est fort probable qu'il n'obtiendra pas non plus de contrat doctoral cette année. Au total, l'ED SLTC perd 3 contrats et l'ED HNFB en gagne 2, ce qui lui fait un total de 10 contrats contre 5 pour SLTC. Cécile BERTRAND-DAGENBACH a signalé cette disproportion à Clotilde BOULANGER.

Pour la sélection des candidats, Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose de réutiliser la grille d'évaluation de l'ED Stanislas, mais en y ajoutant une échelle de notation de « 1 à 5 » sur chaque item. Cécile BERTRAND-DAGENBACH fait ensuite le point sur les abandons des doctorants contractuels, trop nombreux (un tableau de ces abandons est communiqué aux membres du conseil). Rien que pour l'année universitaire 2014/2015, il y a 4 abandons sur 8 contrats. Adrien GOBLOT demande les raisons de ces abandons. Cécile BERTRAND-DAGENBACH lui répond que la majorité des doctorants abandonne après 3 ans et 1 année de chômage. Il faut donc resserrer les critères de sélection. Clémentine RESVE intervient pour informer que le problème des abandons vient également du suivi de thèse. Les contractuels sont parfois en difficulté, seuls et abandonnés. Cécile BERTRAND-DAGENBACH préconise pour cette raison de faire le comité de suivi dès la première année en associant davantage le directeur de thèse à cette démarche. Elle ajoute qu'il faudra être vigilant à l'égard des directeurs dont le doctorant contractuel a abandonné sa thèse.

Manuel REBUSCHI quitte la séance à 16h45.

4) Bilan de la campagne d'aide à la mobilité vague 1

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente le bilan de la 1^{ère} vague :

- Il y a eu 27 demandes d'aide pour un budget global de 13 520.75 € pour les deux campagnes.
- 25 demandes ont été acceptées.
- 2 demandes ont été refusées (1 doctorant qui bénéficie d'un contrat LUE et 1 doctorante qui a fait 2 demandes, dont une seulement a été acceptée).

Le financement pour cette première campagne est de 6 785 €. La deuxième campagne ouvrira début mai.

5) Budget

Cécile BERTRAND-DAGENBACH informe qu'elle a eu une réunion à propos du budget avec Clotilde BOULANGER, Nathalie HIESIGER et Vanessa BINET. Le budget de l'ED présente un déficit 14 000 €, déficit s'expliquant en partie par les remboursements trop tardifs des laboratoires d'une année à l'autre. 5000 € ont été pris en charge par la Sous-Direction des Études Doctorales. Pour le reste, l'ED devra combler le déficit en prenant sur son budget 2019, ce qui signifie qu'il est d'ores et déjà amputé de 9000 €. Par conséquent, les dépenses seront diminuées d'autant, afin d'arriver à un équilibre d'ici la fin de l'année.

6) Comités de suivi

Les nouveaux formulaires communs à toutes les écoles doctorales seront mis en ligne sur le site de l'ED. Il est vivement recommandé de tenir un comité de suivi dès la première année, afin de prévenir les éventuelles difficultés ou d'y remédier à temps.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 17 heures 30.